

# Rapport financier

## Bases légales

La loi sur la SERV (LASRE) et l'ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire ces exigences, la SERV établit à la clôture des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques « débiteurs publics », « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire ».

Les comptes sont établis selon les principes généraux de l'importance, de la clarté, de la continuité et de la présentation des chiffres bruts, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29 al. 3 LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29 al.4 LASRE et présente l'état du capital. Les dispositions pour les finances de la Confédération constituent les exigences minimales pour les PIBE (art. 21 al. 1 OASRE). Au chapitre Corporate Governance, la SERV rend compte des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration (CA) et à la direction.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

## Compte de résultat

La SERV clôture l'exercice 2019 avec un résultat d'entreprise (RE) de CHF 55,4 mio. (exercice précédent: CHF 2,0 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation de même montant.

Au niveau des recettes de primes, en 2019, la SERV est loin du montant record de l'exercice précédent de CHF 257,4 mio. ; cependant, le montant atteint de CHF 107,5 mio. est le deuxième plus élevé depuis sa fondation. Les recettes de primes sont largement liées aux grandes opérations, la part des primes de telles opérations s'établissant à 90 pour cent environ en 2019. En 2019, les primes non acquises constituées ont dépassé de CHF 38,2 mio. les primes dissoutes ; en 2018, année record, ce chiffre était de CHF 162,9 mio., si bien que les primes acquises n'ont diminué que de CHF 25,2 mio. Les PIBE prévoient la formation de primes non acquises à hauteur de 80 pour cent de la facturation pour les primes. Dans une comparaison pluriannuelle, pour l'exercice 2019, la SERV affiche des résultats au-dessus de la moyenne aussi bien au niveau des recettes de primes que des primes acquises.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement, d'un montant de CHF 15,1 mio., dont CHF 10,3 mio. proviennent de l'accord de rééchelonnement avec l'Argentine, sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent de CHF 16,8 mio.

A CHF -54,9 mio., les charges des sinistres sont supérieures à la moyenne dans une comparaison pluriannuelle, tout en étant nettement inférieures à la valeur de l'année précédente de CHF -104,5 mio. Cette baisse est principalement due au fait qu'à CHF -16,3 mio. les ajustements des provisions pour dommages et des réévaluations pour les sinistres sont inférieurs de CHF 63,7 mio. par rapport à l'année précédente. Les sorties de compte définitives de créances d'une valeur totale de CHF -37,8 mio. concernaient les risques en Allemagne, au Brésil, en Espagne, en France, en Inde, au Liban et en Russie. Les charges des sinistres restantes comprennent des coûts pour des mesures de recouvrement s'élevant à CHF 0,8 mio.

Recettes de primes  
(en CHF mio.)

**108**

A CHF -54,9 mio., les charges des sinistres sont supérieures à la moyenne dans une comparaison pluriannuelle, tout en étant nettement inférieures à la valeur de l'année précédente de CHF -104,5 mio.

Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,980 mia.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 41,8 mio. a été influencé par les trois facteurs suivants en 2019 : des modifications de catégorie de risque pays (CRP), l'annulation de corrections de valeur obsolètes et le remboursement intégral de l'avoir de rééchelonnement avec le Kenya. Les modifications de CRP ont concerné l'Argentine (CHF 27,6 mio.) et l'Égypte (CHF 5,9 mio.). L'annulation de corrections de valeur obsolètes a concerné des accords avec le Bangladesh, le Cameroun, l'Irak et le Pakistan, ayant fait l'objet de remboursements en 2019. Il en découle un résultat de l'activité d'assurance au-dessus de la moyenne de CHF 71,4 mio. (année précédente : CHF 16,3 mio.).

L'augmentation des charges de personnel (CHF 12,0 mio.) par rapport à l'exercice précédent (CHF 10,8 mio.) est due à la hausse du nombre d'employés. Les autres charges d'exploitation de CHF 5,2 mio. sont à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent (CHF 5,5 mio.). Pour la première fois, les coûts pour le projet Transformation SERV (TRS) étaient inclus dans les autres charges d'exploitation. Le projet a été lancé suite à l'analyse des processus commerciaux réalisée en 2018 et a pour objectif de remplacer le système informatique central et d'optimiser les processus de la SERV.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et est positif en 2019 également à CHF 1,2 mio. Comme l'année précédente, les intérêts négatifs n'ont eu qu'un effet marginal sur le résultat. Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,980 mia. L'absence d'intérêts créditeurs sur placements pèse lourdement dans la balance quand on sait qu'à la fondation de la SERV en 2007 ces derniers s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. et, jusqu'en 2016, affichaient en moyenne CHF 14,1 mio.

## Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont diminué de CHF 8,6 mio. par rapport à 2018. Les placements financiers jusqu'à 1 an ont augmenté de CHF 143,0 mio. La SERV tente de maintenir à un niveau bas l'avoir sur les comptes courants pour avoir le moins possible d'intérêts négatifs à payer. En revanche, les placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne cessent d'augmenter.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (notamment avec l'Argentine et l'Indonésie) ont également contribué à l'augmentation des placements financiers. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

ont diminué de CHF 64,7 mio. grâce aux remboursements susmentionnés. Les créances résultant de dommages et de restructurations ont également diminué de CHF 21,8 mio. Cette baisse est principalement due aux ajustements de corrections de valeur.

Le poste « créances de primes », qui s'élève à CHF 36,3 mio., a augmenté de CHF 22,4 mio. par rapport à l'exercice précédent. Les CHF 36,3 mio. incluent le décompte de primes d'une police d'assurance qui, à elle seule, constitue déjà CHF 28,4 mio. des créances de primes et dont le paiement est attendu pour 2020. A l'exception du décompte susmentionné, les primes facturées au cours de l'exercice 2019 ont presque toutes été réglées au cours de ce même exercice. Au niveau des passifs, les primes non acquises ont augmenté de CHF 35,3 mio. par rapport à l'exercice précédent en raison des grandes opérations réalisées. Contrairement à l'année précédente, en 2019, les provisions pour sinistres ont pu être réduites de CHF 20,5 mio. pour passer à CHF 133,5 mio.

Au 31 décembre 2019, le capital s'élève à CHF 2,826 mia. ; ce dernier a donc augmenté de CHF 55,4 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) se chiffre à CHF 1,647 mia., ce qui représente une baisse de CHF 36,0 mio. (2%) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 38,0 mio. (4%) et a atteint CHF 1,123 mia. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 36) affiche pour 2019 une augmentation nette des fonds de CHF 134,4 mio. (2018 : CHF 282,8 mio.). La SERV a ainsi pu augmenter ses liquidités et ses placements à terme pour les faire passer de CHF 2,854 mia. à CHF 2,989 mia. Elle dispose donc d'une solide base de liquidités.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont également contribué à l'augmentation des placements financiers.

Le flux de fonds provient pour une grande partie des investissements, avec CHF 118,4 mio. Le flux de fonds provenant des activités commerciales s'élève à CHF 18,5 mio., ce qui, en comparaison pluriannuelle, se situe dans la moyenne. Le résultat de 2018, où pour la première fois dans l'histoire de la SERV, le flux de fonds provenant des activités commerciales (CHF 169,0 mio.) était supérieur à celui provenant des investissements (CHF 114,6 mio.), n'a pas pu être réitéré.

Pour les flux de fonds provenant des activités commerciales, les paiements des primes ont couvert quasiment la totalité des indemnités versées, le personnel et l'exploitation. Le flux de fonds net correspondait pratiquement aux remboursements de sinistres.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. Il se situe au-dessus de la moyenne par rapport aux dernières années. En comparaison avec 2007, année de fondation de la SERV, il faut noter la réduction de moitié des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement. La diminution des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement et la suppression des paiements provenant des intérêts financiers et créanciers ont été compensées par des remboursements supérieurs à la moyenne d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 2,5 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de « Bonds » en cours.

#### Preuve d'autofinancement

En 2019, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises dépassent le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2019, toutes les rubriques, à l'exception de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » affichent un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créancier sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont

identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle ne peut être attendue des placements. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente un excédent total de CHF 23,2 mio. pour l'ensemble des niveaux.

Depuis la création de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 dans la rubrique principale « débiteurs publics » s'élève à CHF 5,2 mio. et à CHF 8,6 mio. dans la rubrique principale « débiteurs privés ». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

#### Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires à propos du compte de résultat par rubrique 10–16, p. 47). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique « débiteurs privés avec ducroire » présente un résultat négatif, car la constitution de corrections de valeur pour des créances provenant de dommages et la sortie de comptes définitive de créances provenant de dommages ont particulièrement concerné cette rubrique. Ces pertes sont compensées par le succès des rubriques « débiteurs publics » et « débiteurs privés sans ducroire » (qui affichait un résultat négatif lors de l'exercice précédent). Les expériences faites par le passé montrent que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.



« Les primes non acquises deviendront des primes acquises au cours des années à venir et soutiendront l'autofinancement. »

Lars Ponterlitschek  
Responsable Finances & Risques

# Compte de résultat

## Compte de résultat

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Annexe <sup>1)</sup>	2019	2018	Variation
Recettes de primes	1	107 548	257 400	-149 852
Formation de primes non acquises		-81 167	-202 387	121 220
Dissolution de primes non acquises		42 948	39 478	3 470
<b>Primes acquises</b>		<b>69 329</b>	<b>94 491</b>	<b>-25 162</b>
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		15 145	16 770	-1 625
Autres produits		8	20	-12
<b>Total du produit d'assurance</b>		<b>84 482</b>	<b>111 281</b>	<b>-26 799</b>
Charges des sinistres	2	-54 898	-104 511	49 613
Résultat de rééchelonnement	3	41 844	9 524	32 320
<b>Total des charges d'assurance</b>		<b>-13 054</b>	<b>-94 987</b>	<b>81 933</b>
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>		<b>71 428</b>	<b>16 294</b>	<b>55 134</b>
Charges de personnel		-12 020	-10 823	-1 197
Autres charges d'exploitation		-5 174	-5 469	295
Résultat financier		1 179	2 013	-834
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>55 413</b>	<b>2 015</b>	<b>53 398</b>
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-
<b>Résultat d'entreprise (RE)</b>		<b>55 413</b>	<b>2 015</b>	<b>53 398</b>

<sup>1)</sup> cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

# Bilan

## Bilan

31.12.2019, en KCHF

	Annexe <sup>1)</sup>	31.12.2019	31.12.2018	Variation
<b>Actif</b>				
Liquidités		8 711	17 328	-8 617
Créances de primes		36 319	13 936	22 383
Autres créances		77	68	9
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	4	2 980 000	2 837 000	143 000
Comptes de régularisation de l'actif		1 034	574	460
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>3 026 141</b>	<b>2 868 906</b>	<b>157 235</b>
Immobilisations corporelles		131	118	13
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme</b>		<b>131</b>	<b>118</b>	<b>13</b>
Créances résultant de sinistres et de restructurations	5	187 839	209 618	-21 779
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	6	146 535	211 226	-64 691
<b>Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement</b>		<b>334 374</b>	<b>420 844</b>	<b>-86 470</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>3 360 646</b>	<b>3 289 868</b>	<b>70 778</b>
<b>Passif</b>				
Engagements courants		1 131	947	184
Engagements financiers à court terme		21	260	-239
Comptes de régularisation du passif		1 401	1 216	185
Primes non acquises		418 459	383 161	35 298
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-22 444	-25 365	2 921
Provisions pour sinistres	7	133 459	153 918	-20 459
Autres engagements à long terme	8	2 874	5 399	-2 525
<b>Sous-total</b>		<b>534 901</b>	<b>519 536</b>	<b>15 365</b>
Capital porteur de risque (CPR)		1 149 988	1 196 702	-46 714
Capital de base (CB)		497 217	486 503	10 714
Réserve de compensation (RComp)		1 123 127	1 085 112	38 015
Résultat d'entreprise (RE)		55 413	2 015	53 398
<b>Capital total</b>		<b>2 825 745</b>	<b>2 770 332</b>	<b>55 413</b>
<b>Total du passif</b>		<b>3 360 646</b>	<b>3 289 868</b>	<b>70 778</b>

<sup>1)</sup> cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

# Tableau des flux de trésorerie

## Tableau des flux de trésorerie

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Annexe <sup>1)</sup>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Activité d'exploitation</b>			
Primes encaissées	9	81 408	249 108
Indemnités versées		–63 709	–72 788
Remboursements d'indemnités		18 979	7 047
Paiements pour le personnel et l'exploitation		–18 186	–14 393
<b>Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation</b>		<b>18 492</b>	<b>168 974</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		106 961	101 265
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		11 456	13 363
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		–	–
<b>Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>118 417</b>	<b>114 628</b>
<b>Activité de financement</b>			
Paiements résultant de l'activité de financement		–2 525	–832
<b>Flux de fonds résultant de l'activité de financement</b>		<b>–2 525</b>	<b>–832</b>
<b>Variation nette des ressources</b>		<b>134 384</b>	<b>282 770</b>
Ressources au 31.12.2018 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)			2 854 328
Ressources au 31.12.2019 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		2 988 712	

<sup>1)</sup> cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

# Preuve d'autofinancement

## Preuve d'autofinancement

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	21 490	623	47 216	69 329
Perte annuelle moyenne attendue	-8 650	-241	-21 190	-30 081
<b>Loading</b>	<b>12 840</b>	<b>382</b>	<b>26 026</b>	<b>39 248</b>
Charges de personnel	-1 104	-575	-10 341	-12 020
Autres charges d'exploitation	-475	-247	-4 452	-5 174
Résultat financier	404	8	767	1 179
<b>Autofinancement 1</b>	<b>11 665</b>	<b>-432</b>	<b>12 000</b>	<b>23 233</b>
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
<b>Autofinancement 2</b>	<b>11 665</b>	<b>-432</b>	<b>12 000</b>	<b>23 233</b>

# Comptes par rubrique

## Comptes par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Annexe <sup>1)</sup>	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	
Recettes de primes	10	48 439	570	58 539	107 548
Formation de primes non acquises		-37 929	-16	-43 222	-81 167
Dissolution de primes non acquises		10 980	69	31 899	42 948
<b>Primes acquises</b>		<b>21 490</b>	<b>623</b>	<b>47 216</b>	<b>69 329</b>
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	11	9 085	5 838	222	15 145
Autres produits		1	-	7	8
<b>Total du produit d'assurance</b>		<b>30 576</b>	<b>6 461</b>	<b>47 445</b>	<b>84 482</b>
Charges des sinistres	12	-5 401	712	-50 209	-54 898
Résultat de rééchelonnement	13	27 069	8 371	6 404	41 844
<b>Total des charges d'assurance</b>		<b>21 668</b>	<b>9 083</b>	<b>-43 805</b>	<b>-13 054</b>
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>		<b>52 244</b>	<b>15 544</b>	<b>3 640</b>	<b>71 428</b>
Charges de personnel	14	-1 104	-575	-10 341	-12 020
Autres charges d'exploitation	15	-475	-247	-4 452	-5 174
Résultat financier	16	404	8	767	1 179
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>51 069</b>	<b>14 730</b>	<b>-10 386</b>	<b>55 413</b>
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
<b>Résultat d'entreprise (RE)</b>		<b>51 069</b>	<b>14 730</b>	<b>-10 386</b>	<b>55 413</b>

<sup>1)</sup> cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

**Bilan par rubrique**

31.12.2019, en KCHF

	Annexe <sup>1</sup>	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)	
<b>Actif</b>						
Liquidités	-	-	-	8 711	8 711	
Créances de primes	7 286	-3	29 036	-	36 319	
Autres créances	-	-	-	77	77	
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	2 980 000	2 980 000	
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	1 034	1 034	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>7 286</b>	<b>-3</b>	<b>29 036</b>	<b>2 989 822</b>	<b>3 026 141</b>	
Immobilisations corporelles	-	-	-	131	131	
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an	-	-	-	-	-	
<b>Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>131</b>	<b>131</b>	
Créances résultant de sinistres et de restructurations	65 481	32 022	90 336	-	187 839	
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	68 734	72 455	5 346	-	146 535	
<b>Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement</b>	<b>134 215</b>	<b>104 477</b>	<b>95 682</b>	<b>-</b>	<b>334 374</b>	
<b>Total de l'actif</b>	<b>141 501</b>	<b>104 474</b>	<b>124 718</b>	<b>2 989 953</b>	<b>3 360 646</b>	
<b>Passif</b>						
Engagements courants	-	-	-	1 131	1 131	
Engagements financiers à court terme	-	-	21	-	21	
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	1 401	1 401	
Primes non acquises	101 431	9 559	307 469	-	418 459	
Part des primes non acquises en faveur de réassurances	-7 054	-	-15 390	-	-22 444	
Provisions pour sinistres	17	8 557	124 794	-	133 459	
Autres engagements à long terme	-	-	-	2 874	2 874	
<b>Sous-total</b>	<b>102 934</b>	<b>9 667</b>	<b>416 894</b>	<b>5 406</b>	<b>534 901</b>	
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	1 149 988	1 149 988	
Capital de base (CB)	-	-	-	497 217	497 217	
Réserve de compensation (RComp)	507 859	91 773	142 464	381 031	1 123 127	
Résultat d'entreprise (RE)	51 069	14 730	-10 386	-	55 413	
<b>Capital total</b>	<b>558 928</b>	<b>106 503</b>	<b>132 078</b>	<b>2 028 236</b>	<b>2 825 745</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>661 862</b>	<b>116 170</b>	<b>548 972</b>	<b>2 033 642</b>	<b>3 360 646</b>	

<sup>1</sup> cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

# Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

## Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Le 5 décembre 2019, le CA a modifié l'annexe B «Explications des principes d'inscription au bilan et d'évaluation du capital de la SERV» de telle sorte que la méthode modifiée lors de l'exercice 2018 pour le calcul de l'exposition/l'engagement soit documentée dans l'annexe B des PIBE. Cette méthode prévoit que l'exposition/l'engagement est désormais calculé avec un seul taux d'intérêt (avant: intérêts cumulés sur toute la durée) et que le calcul s'effectue après déduction des réassurances avec des assureurs-crédits publics.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

### Créances résultant de sinistres et de restructurations

**Inscription au bilan:** les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

### Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics:

les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les « pays pauvres très endettés ».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

### Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés:

pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

### Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

**Inscription au bilan :** ces avoirs constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent quand un pays débiteur conclut un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

**Evaluation et réévaluations :** les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

### Primes d'assurance non acquises

**Inscription au bilan :** les primes non acquises constituent des délimitations passives ; il s'agit de primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

**Evaluation :** lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

### Provisions IBNR pour sinistres à court terme

**Inscription au bilan :** les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

**Evaluation :** un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

### Provisions pour sinistres déclarés

**Inscription au bilan :** dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

**Evaluation pour les débiteurs publics :** les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

**Evaluation pour les débiteurs privés :** la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

### Capital

**Inscription au bilan :** du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en :

- Capital porteur de risque (CPR) : le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'ordonnance sur la SERV, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB) : marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de restructurations », les « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement » se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp) : poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

**Evaluation :** le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

#### **Autofinancement**

**Calcul :** la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

# Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

En principe, pour le calcul du nombre de nouveaux contrats, toutes les polices d'assurance présentant des risques primaires ou secondaires actives à la date de clôture sont prises en compte. Les contrats de moins d'un an ne sont pas pris en compte en raison de leur statut à la date de clôture. Afin de dresser une vue d'ensemble plus réaliste de la répartition des charges d'exploitation, contrairement aux années précédentes,

## Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2019			31.12.2018			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
<b>Réévaluation des créances résultant de sinistres</b>							
Arabie saoudite	128,4	-64,2	64,2	128,4	-41,4	87,0	-22,8
Suisse	83,7	-54,0	29,7	71,4	-47,7	23,7	6,0
Grèce	50,7	-40,2	10,5	50,7	-32,4	18,3	-7,8
Zimbabwe	37,4	-23,4	14,0	37,2	-31,7	5,5	8,5
Inde	22,9	-23,8	-0,9	26,8	-14,1	12,7	-13,6
Brésil	19,7	-9,7	10,0	22,1	-10,9	11,2	-1,2
Cuba	17,6	-12,1	5,5	2,4	-1,7	0,7	4,8
Russie	15,5	-9,6	5,9	15,7	-9,7	6,0	-0,1
Espagne	14,6	-7,3	7,3	40,2	-25,3	14,9	-7,6
Indonésie	12,4	-6,2	6,2	8,3	-4,1	4,2	2,0
Autres pays	48,3	-31,8	16,5	43,3	-36,5	6,8	9,7
	<b>451,2</b>	<b>-282,3</b>	<b>168,9</b>	<b>446,5</b>	<b>-255,5</b>	<b>191,0</b>	<b>-22,1</b>
<b>Réévaluation des créances résultant de restructurations</b>							
Corée du Nord	188,9	-170,0	18,9	185,7	-167,1	18,6	0,3
	<b>188,9</b>	<b>-170,0</b>	<b>18,9</b>	<b>185,7</b>	<b>-167,1</b>	<b>18,6</b>	<b>0,3</b>
<b>Total des créances résultant de sinistres et restructurations</b>			<b>187,8</b>			<b>209,6</b>	<b>-21,8</b>

à partir du rapport de gestion 2019, le nombre de nouveaux contrats pour les assurances globales n'a pas été utilisé tel quel dans la répartition des charges d'exploitation mais selon une clé qui représente les charges effectives pour le produit Assurance globale.

#### A propos du compte de résultat

- [1] **A propos des «recettes de primes»:** le poste «recettes de primes» (CHF 107,5 mio.) se compose des recettes de primes d'assurance (CHF 89,1 mio.), des recettes de primes de réassurances (CHF 18,1 mio.), des recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen) de CHF 0,3 mio. La facture de primes la plus élevée, d'un montant de CHF 37,9 mio, provient de l'opération pour une centrale combinée à gaz au Bangladesh.
- [2] **A propos des «charges des sinistres»:** les charges des sinistres (CHF -54,9 mio.) se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 3,1 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés (CHF 14,3 mio.), et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres (CHF -33,7 mio.) (cf. p. 46). En 2019,

des dommages d'un montant de CHF -37,8 mio. ont été définitivement décomptabilisés. Les dommages décomptabilisés concernaient des risques en Allemagne, au Brésil, en Espagne, en France, en Inde, au Liban et en Russie. Le montant de CHF -0,8 mio. sous les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

- [3] **A propos du «résultat de rééchelonnement»:** le résultat de rééchelonnement (CHF 41,8 mio.) constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de corrections de valeur résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 42,5 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,7 mio. (cf. p. 47).

#### A propos du bilan

- [4] **A propos des «placements financiers à court terme»:** l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.
- [5] **A propos des «créances résultant de dommages et de restructurations»:** les créances résultant de dommages (cf. p. 43) et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. p. 44)

#### Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2019					31.12.2018					Variation
	Créances totales	Part de tiers <sup>1)</sup>	SERV			Créances totales	Part de tiers <sup>1)</sup>	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	212,6	26,9	185,7	-167,1	18,6	0,3
<b>Total</b>	<b>216,3</b>	<b>27,4</b>	<b>188,9</b>	<b>-170,0</b>	<b>18,9</b>	<b>212,6</b>	<b>26,9</b>	<b>185,7</b>	<b>-167,1</b>	<b>18,6</b>	<b>0,3</b>

<sup>1)</sup> Preneurs d'assurance ou cessionnaires

#### Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2019						31.12.2018						Variation
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net	
(1)	(2)	(3)	(4)=(1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)=(7)-(8)-(9)	(11)	(12)=(10)+(11)	(13)=(6)-(12)	
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-
Cuba	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	119,6	-	31,1	88,5	-66,2	22,3	-1,0
Argentine	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	189,3	-	36,5	152,8	-52,5	100,3	-42,3
Pakistan	70,7	3,1	3,7	63,9	-63,9	-	78,3	3,3	4,2	70,8	-70,8	-	-
Serbie	67,4	-	17,9	49,5	-9,3	40,2	77,6	-	20,7	56,9	-9,3	47,6	-7,4
Irak	37,3	-	12,6	24,7	-24,7	-	42,8	-	14,3	28,5	-26,1	2,4	-2,4
Indonésie	27,6	2,0	2,4	23,2	-11,8	11,4	43,3	2,5	3,9	36,9	-11,8	25,1	-13,7
Bosnie et Herzégovine	23,1	-	5,7	17,4	-11,2	6,2	23,9	-	5,9	18,0	-11,2	6,8	-0,6
Egypte	5,5	-	1,1	4,4	-1,2	3,2	8,9	-	1,8	7,1	-7,1	-	3,2
Honduras	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	-
Cameroun	1,6	-	0,2	1,4	-1,4	-	2,1	-	0,2	1,9	-1,8	0,1	-0,1
Monténégro	1,2	-	0,3	0,9	-0,4	0,5	1,4	-	0,3	1,1	-0,4	0,7	-0,2
Bangladesh	1,0	0,1	-	0,9	-0,9	-	1,3	0,2	-	1,1	-1,0	0,1	-0,1
Kenya	-	-	-	-	-	-	0,4	-	0,1	0,3	-0,2	0,1	-0,1
<b>Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement</b>	<b>600,7</b>	<b>96,9</b>	<b>94,1</b>	<b>409,7</b>	<b>-263,2</b>	<b>146,5</b>	<b>735,7</b>	<b>97,7</b>	<b>119,2</b>	<b>518,8</b>	<b>-307,6</b>	<b>211,2</b>	<b>-64,7</b>

de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 40). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice sous revue, les créances résultant des dommages ont augmenté de CHF 21,8 mio. Les dommages indemnisés concernaient les pays suivants: Argentine, Azerbaïdjan, Brésil, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Inde, Indonésie, Mexique, Oman, Paraguay, Pérou, Russie, Suisse, Turquie et Zimbabwe.

- [6] A propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»:** les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 44) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants concernaient l'Argentine (baisse de CHF 70,0 mio.) et l'Indonésie (baisse de CHF 13,7 mio.).
- [7] A propos des «provisions pour dommages»:** la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des dommages (CHF 78,9 mio.) et des provisions pour dommages déclarés (CHF 54,6 mio.) (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 40). Les provisions pour dommages s'élèvent au total à CHF 133,5 mio.
- [8] A propos des «autres engagements à long terme»:** il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué concernant une garantie de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

#### A propos du tableau de flux de trésorerie

- [9] A propos des «paiements des primes»:** des paiements de primes pour un montant total de CHF 81,4 mio. ont été effectués. La plus grande partie provient de facturations au cours de l'exercice 2019. Le poste «créances de primes» affiche un solde de CHF 36,3 mio. Les CHF 36,3 mio. incluent le décompte de primes d'une police d'assurance qui, à elle seule, constitue déjà CHF 28,4 mio. des créances de primes et dont le paiement est attendu pour 2020.

#### Recettes de primes par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
				(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	30 602	564	57 909	89 075
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	–	6	314	320
Primes de réassurances	17 837	–	316	18 153
Primes versées à des réassurances	–	–	–	–
<b>Total des recettes de primes</b>	<b>48 439</b>	<b>570</b>	<b>58 539</b>	<b>107 548</b>

#### Charges des sinistres par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
				(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	9 254	1 600	– 7 787	3 067
Provisions pour sinistres déclarés	–	2 049	12 310	14 359
Variation de réévaluations	– 14 307	– 2 937	– 16 473	– 33 717
Sortie des comptes définitive des sinistres	– 291	–	– 37 532	– 37 823
Autres charges des sinistres	– 57	–	– 727	– 784
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>– 5 401</b>	<b>712</b>	<b>– 50 209</b>	<b>– 54 898</b>

**A propos du compte de résultat par rubrique**

- [10] **A propos des « recettes de primes »** : les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 46.
- [11] **A propos des « intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement » – clé de répartition** : les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.
- [12] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 46.
- [13] **A propos du « résultat de rééchelonnement »** : le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 47.
- [14] **A propos des « charges de personnel » – clé de répartition** : les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats inférieurs à un an, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives. En 2019, 73 nouveaux contrats ont été conclus avec des débiteurs publics, 38 avec des débiteurs privés sans ducroire et 684 avec des débiteurs privés avec ducroire. Le nombre d'opérations pertinentes pour la répartition des coûts ne correspond pas au nombre de nouvelles opérations mentionné au chapitre Rapport annuel.
- [15] **A propos des « autres charges d'exploitation » – clé de répartition** : La répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.
- [16] **A propos du « résultat financier » – clé de répartition** : la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 10).

**A propos du compte de résultat par rubrique**  
 Modification de la répartition des charges d'exploitation : Pour le calcul du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteur, à partir de l'exercice 2019, une nouvelle méthode de calcul est appliquée. Seuls les nouveaux contrats d'assurances globales sont concernés par cette modification. Ces nouveaux contrats ne sont plus comptés tels quels dans la répartition des charges d'exploitation mais selon une clé découlant des charges effectives pour les assurances globales.

**A propos du bilan par rubrique**

- [17] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV constitue des provisions pour sinistres non déclarés IBNR et pour les sinistres déclarés (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 40). Les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Résultat de rééchelonnement par rubrique**

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	27 154	8 981	6 430	42 565
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	–85	–610	–26	–721
<b>Total résultat de rééchelonnement</b>	<b>27 069</b>	<b>8 371</b>	<b>6 404</b>	<b>41 844</b>

**Provisions pour sinistres par rubrique**

31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	8 557	108	70 255	78 920
Sinistres déclarés	–	–	54 539	54 539
<b>Provisions pour sinistres</b>	<b>8 557</b>	<b>108</b>	<b>124 794</b>	<b>133 459</b>

## Etat du capital

Au 31 décembre 2019, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,826 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 55,4 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,647 mia. fin 2019, soit une baisse de CHF 36,0 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE et des probabilités de défaut. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,123 mia. à la fin de l'année 2019. Elle a augmenté de CHF 38,0 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2018 d'un montant de CHF 2,0 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de consolidation) ou d'importants dommages suite à des crises politiques ou économiques. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

### Etat du capital

31.12.2019, en KCHF

	31.12.2018	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2019	Mouvements	31.12.2019
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 196 702			-46 714	1 149 988
Capital de base (CB)	486 503			10 714	497 217
Réserve de compensation (RComp)	1 085 112	2 015		36 000	1 123 127
Résultat d'entreprise (RE)	2 015	-2 015	55 413		55 413
<b>Capital</b>	<b>2 770 332</b>	<b>-</b>	<b>55 413</b>	<b>-</b>	<b>2 825 745</b>

# Divers

## Forme juridique et siège

La SERV est une organisation de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Zeltweg 63 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, 47 avenue d'Ouchy. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

## Evènements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun évènement n'est survenu entre le 31 décembre 2019 et le 20 février 2020 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

## Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2019 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 77,8 (exercice précédent: KCHF 78,0) pour l'audit des comptes annuels 2019. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

## Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des Etats et du Conseil national.



**KPMG AG**  
**Financial Services**  
 Räfelstrasse 28  
 CH-8045 Zürich

Postfach  
 CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31  
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

## **Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

---

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 34 à 49 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Assurance Suisse contre les risques à l'exportation, Zürich**  
*Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral*  
*Exercice 2019*

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels et la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Elina Monsch  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, 20 février 2020